



départementale pour la mise en œuvre de ces contrats. Elle s'élève à 2,4 M€ de FSIL disponibles pour les actions 2017 du contrat de ruralité 2017-2020 du Pays d'Arles. 15 % des crédits sont attribués à l'ingénierie (crédits d'étude, recrutement d'un développeur...).

Le contrat de ruralité peut également mobiliser les divers fonds d'Etat de droit commun (Contrats de Plan Etat-Région, le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire ...)

#### La démarche engagée par le territoire

Les trois intercommunalités membres du Pays d'Arles, la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la Communauté de communes Vallée-des-Baux-Alpilles et la communauté d'agglomération Terre de Provence, ont confirmé leur engagement dans un Contrat de ruralité par lettre du 10 octobre 2016 adressée à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Le Syndicat mixte du Pays d'Arles désigné Chef de file, coordonne la démarche auprès de l'État.

Le Contrat de ruralité a été élaboré en lien avec les signataires et partenaires, et en intégrant les différentes stratégies territoriales (CRET, SCOT, PCAET...) et les orientations du projet de territoire. Il s'articule autour de cinq objectifs stratégiques qui mettent en cohérence l'existant et la vision d'avenir du territoire : aménager l'espace et équiper le territoire, renforcer l'attractivité et le positionnement du Pays d'Arles, soutenir le développement des activités économiques et la création d'emplois, connecter l'ensemble du territoire et disposer d'outils de transport efficaces et innovants, renforcer un cadre de vie durable pour le Pays d'Arles.

Pour atteindre chacun de ces objectifs stratégiques, des actions prioritaires ont été identifiées par le Pays et les EPCI membres, en lien avec les PNR et les communes. Il ressort de cette sélection et des travaux du Comité de pilotage, une programmation articulée autour de :

- 42 actions prioritaires, dont 21 à réaliser dès 2017 et parmi lesquelles l'enveloppe de 2,4 millions d'Euros de Fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) vient compléter le plan de financement de 17 actions à engager dès 2017.

Le Syndicat mixte du Pays d'Arles réuni en Comité syndical a validé les termes du Contrat de ruralité le 24.02.2017.

#### Les actions portées par le Syndicat mixte du Pays d'Arles

Des actions sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte du Pays d'Arles ont été inscrites au Contrat de ruralité. Ces actions ont été définies en cohérence avec les orientations du projet de territoire qu'elles ont vocation à mettre en œuvre.

Dans le cadre de ce contrat, le Syndicat Mixte du Pays d'Arles sollicite une subvention de l'État au titre du FSIL pour les projets suivants :

#### Définir une stratégie opérationnelle de déplacement et de mobilité à l'échelle du Pays d'Arles

(Fiche action n° 11).

Le Syndicat mixte du Pays d'Arles conduira une étude (état des lieux et préconisations) afin de disposer d'un diagnostic précis et problématisé de la mobilité à l'échelle du Pays, et d'un cadre de réflexion pour concevoir et mettre en œuvre des solutions pertinentes, durables et adaptées pour optimiser et améliorer la mobilité sur le territoire. Cette étude sera menée dans le cadre d'un co-pilotage étroit avec les trois EPCI.

DEPENSES				RECETTES	
Prestations intellectuelles : étude		120 000€		Subvention Etat (FSIL) 20%	32 000€
Suivi de la mission « mobilité » par l'équipe technique du SMPA		10 000€		Autre subvention Etat (ADEME) 30%	48 000,00 €
Communication, animation, événements...		30 000€		Subvention Région 30%	48 000€

		Autofinancement 20%	32 000€
TOTAL	160 000€		160 000€
2017	64 000€		
2018	96 000€		

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie pluriannuelle et globale d'attractivité du Pays d'Arles  
(fiche action n°22)

Le Pays d'Arles souhaite engager une démarche transversale et globale pour se positionner et développer son attractivité en direction de diverses cibles (entreprises, visiteurs, actifs...). Cette démarche, qui repose sur une large mobilisation des acteurs publics et privés, est phasée :

- élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'action transversal collectif,
- conception et mise en œuvre des outils de promotion du territoire (marque territoriale partagée, portail internet support des sites spécifiques...)
- conception et mise en œuvre des outils de développement de la marque (plateforme collaborative de valorisation et financement de projets)

DEPENSES		RECETTES - 2017	
Prestations intellectuelles : études préalables	84 000€	Subvention Etat (FSIL) 50%	105 000€
Élaboration de la stratégie et du plan d'actions	60 000€	Subvention Région 30%	63 000 €
Communication, animation, événements...	30 000€	Autofinancement 20%	42 000 €
Création d'un portail Internet support des liens vers des sites dédiés	40 000€		
Création d'une plateforme collaborative pour la promotion des projets : création du support (structure, design...)	60 000€		
Communication, animation réseau, événements...	15 000€		
Salaires : chef de projet « attractivité du territoire » (3 ans)	150 000€		
TOTAL	409 000 €		409 000 €
2017	210 000 €		
2018	110 000 €		
2019	89 000 €		

Élaborer une stratégie foncière agricole du Pays d'Arles (fiche action n°5)

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT et de la Charte agricole du Pays d'Arles, un diagnostic de l'activité agricole sur le territoire a été mené. Ces deux démarches ont confirmé les enjeux que représentent les espaces agricoles du Pays d'Arles (économiques, paysagers, environnementaux...).

Pour étudier finement les dynamiques foncières agricoles et mettre en place des actions opérationnelles (hameaux agricoles, couveuses agricoles, etc.) de préservation et de redynamisation des zones agricoles, le Pays d'Arles élaborera une stratégie foncière agricole globale et concertée à l'échelle du Pays d'Arles. Il s'agit de préciser les enjeux qui concernent les zones agricoles, les territorialiser de manière fine et les hiérarchiser, de définir le type d'actions à mettre en place dans le cadre de la Charte et en lien avec les dispositifs d'intervention foncière des partenaires (PNRA, CCVBA, TPA, etc.) et d'identifier les secteurs prioritaires de protection.

DEPENSES		RECETTES	
Étude stratégique	25 000€	Subvention Etat (FSIL études et ingénierie) 15%	6 000€
Concertation et animation territoriale	15 000€	Subvention Région 50%	20 000 €
		Autofinancement 35%	14 000€
<b>TOTAL</b>	<b>40 000 €</b>		<b>40 000 €</b>
2017	40 000€		

Mettre en place une cartographie d'occupation des sols à grande échelle (MOS) (fiche action n°7)

Dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Pays d'Arles, une première analyse globale a été réalisée sur l'évolution des espaces entre 1999 et 2009. Toutefois, les données produites paraissent limitées et certaines insuffisamment fiables pour permettre une analyse fine de la consommation foncière et territorialiser les objectifs de modération de la consommation d'espaces (ou encore les formuler par type d'espaces). Pour éviter des difficultés d'interprétation et anticiper le suivi du SCOT, il s'agit de doter le territoire d'une cartographie fine du mode d'occupation du sol (MOS). Cet outil servira de référence au niveau régional, et pourra être utilisé par différentes structures publiques (communes, PNRs...).

DEPENSES		RECETTES	
Étude et cartographie	90 000 €	Subvention Etat (FSIL études et ingénierie) 24,5%	22 000 €
		Subvention Région 31%	28 000 €
		Autofinancement 44,5%	40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>90 000 €</b>		<b>90 000 €</b>
2017	90 000 €		

Ainsi, je vous invite mes chers collègues à :

- 1° - **VALIDER** les plans de financements des actions inscrites au Contrat de ruralité et présentées ci-dessus ;
- 2° - **AUTORISER** Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Arles à soumettre une demande de subvention à l'Etat pour les actions présentées ci-dessus ;
- 3° - **AUTORISER** Monsieur le Président à signer toute convention ou autre document nécessaire à l'obtention de ces subventions ;
- 4° - **PRECISER** que les crédits seront inscrits en recettes et dépenses au budget de l'exercice afférent.

LA DELIBERATION MISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES

Le Président